

# **REGLEMENT 10KM de la Foire de Savoie 2026**

## **ARTICLE 1 : Organisation**

L'Entente Athlétique de Chambéry organise le dimanche 20 Septembre 2026 le « 10KM de la Foire de Savoie 2026 », Epreuve composée d'un 10km qui sera à parcourir seul ou en relais trio (2km – 3km – 5km).

Le départ et l'arrivée auront lieu près de la salle « Le Phare – Grand Chambéry » 800 avenue du Grand Ariétaz 73000 Chambéry.

## **ARTICLE 2 : Déroulement de l'épreuve**

Le parcours sur routes goudronnées est conforme à la réglementation des manifestations hors-stade de la Fédération Française d'Athlétisme.

L'épreuve se déroule sur des voies ouvertes à la circulation sous le contrôle de signaleurs. Les coureurs sont tenus de respecter le code de la route en particulier en courant à droite de la chaussée et/ou en utilisant les pistes cyclables.

L'épreuve est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux. Aucun équipage avec chien n'est autorisé.

L'athlète doit porter visiblement sur la poitrine, pendant la totalité de l'épreuve, dans son intégralité le dossard fourni par l'organisation.

La durée de la course, arrivée au Phare est limitée à 1h30 soit 12H00 heure locale. Passé ce délai, la sécurité ne sera plus assurée par l'organisation. Tout coureur qui continuerait à suivre le parcours le fera à ses risques et périls. Passé ce délai aucun résultat ne sera enregistré.

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage (article L230-1 et suivants du code du sport).

Les parents de participants mineurs à l'épreuve de relais doivent s'assurer de la prise en charge de ces derniers par un adulte afin d'assurer leur retour à la zone de départ/arrivée.

Les passations de relais s'effectueront au kilomètre 3 situé place de Genève à Chambéry et au kilomètre 5 dans la rue du Faubourg Montmélian à hauteur de la rue du Chardonnet.

# REGLEMENT 10KM de la Foire de Savoie 2026

## ARTICLE 3 : Catégories d'âge, handisport et SAS de départ

L'épreuve de 10 kilomètres est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés nés en 2010 et avant. (Voir la catégorie d'âge pour l'épreuve relais à l'Article 5).

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

Les athlètes handisports peuvent participer aux mêmes conditions que les athlètes valides. La participation des joëlettes est autorisée sous réserve :

- d'une inscription préalable auprès de l'organisation de la joëlette et des accompagnateurs. Un seul dossard et puce seront attribués à la joëlette et elle seule figurera au classement.
- que celles-ci soient positionnées au départ en arrière des autres concurrents et que le nombre d'accompagnateurs soit limité à 6. Un seul dossard et puce seront attribués à la joëlette et elle seule figurera au classement.

SAS de départ ELITE : les athlètes doivent justifier d'un temps inférieur à 35 minutes chez les hommes et 40 minutes chez les femmes.

SAS de départ PREFERENCIEL : les athlètes doivent être licenciés FFA.

## ARTICLE 4 : Licence et questionnaire de santé :

**4.1 - Personnes mineures** Pour les personnes mineures de toutes nationalités, leur participation est soumise à la présentation obligatoire soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées). La licence Athlé entreprise est délivrée conformément aux Règlements généraux de la FFA.
- D'un questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois.

Dans le cas où les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication, ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

**4.2 - Personnes majeures** Pour les personnes majeures de toutes nationalités, leur participation est soumise à la présentation obligatoire soit :

# REGLEMENT 10KM de la Foire de Savoie 2026

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées ;

- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée <https://pps.athle.fr/> .

Pour être valable, le **PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation.**

## **4.3 - Autres situations :**

- Les licences étrangères ne sont pas acceptées, ce inclus les licences émises par une fédération membre de World Athletics.
- **Les licences délivrées par d'autres fédérations agréées ou délégataires ne sont plus acceptées**, à l'exception de celles délivrées par une fédération ayant conclu un partenariat avec la FFA prévoyant expressément la reconnaissance de leurs licences pour la participation à une compétition.

**Les Licences de TRIATHLON et/ou certificats médicaux de non-contre-indication à la pratique du Trail ne sont pas acceptés.**

## **ARTICLE 5 : Inscriptions**

Par courrier jusqu'au Lundi 7 septembre 2026.  
(EAC, 723 Avenue de la Motte Servolex 73000 Chambéry)

Par internet sur le site <https://in.njuko.com/10-km-de-la-foire-de-savoie-20261770128831222?currentPage=select-competition> avant le vendredi 11 septembre à 20h.

### **Aucune inscription le dimanche jour de la course.**

Toute inscription incomplète ne pourra être enregistrée et le concurrent ne sera pas autorisé à prendre le départ.

Bulletin de participation + Frais d'inscription + Certificat médical (ou photocopie) ou une photocopie de la licence. Ces documents seront conservés par l'organisation.

**Règles applicables au Relais** : - le relais 10 km (trio) catégorie « Famille » doit comprendre au moins un jeune né entre 2007 et 2014.

- Les coureurs de 2013/2014 ne peuvent pas effectuer la distance de 5 kms du relais.
- Un concurrent quel que soit son âge ne peut pas effectuer deux relais.

# REGLEMENT 10KM de la Foire de Savoie 2026

## ARTICLE 6 : Droits d'engagement

**10 km individuel** : le prix de l'inscription est variable selon les inscriptions déjà enregistrées

2026 TARIF		
Nombre	Non licencié	Licencié FFA
200 premiers	15€	13€
800 suivants	16€	14€
800 suivants	18€	16€
200 derniers	20€	18€

**Relais (trio) 10 km** : 8 € par concurrent (24 € par équipe)

### **Tarif inscription papier :**

Licenciés FFA : 14 € jusqu'au 20 Août 2026 puis 18 €.

Non licenciés FFA : 16 € jusqu'au 20 Août 2026 puis 20 €.

**Le nombre de participants est limité à 2000 pour le 10 solo et à 50 équipes relais.**

## ARTICLE 7 : Horaires de départ

Départ du 10 km (individuel et équipe) : à 10h30 Avenue des Follaz.

## ARTICLE 8 : Remise des dossards

Lors du retrait des dossards, chaque participant devra avoir complété son dossier en ligne et présenter une pièce d'identité.

L'obtention d'un dossard est subordonnée à la présence d'un dossier complet et conforme (âge, licence validée ou avoir satisfait au Parcours Prévention Santé, paiement effectué).

Samedi 19 Septembre 2026 de 14h à 18h00 : Au Phare, Esplanade Grégory Lemarchal, Chambéry.

Dimanche 20 Septembre 2026 : De 8h30 à 10h : Au Phare, Esplanade Grégory Lemarchal, Chambéry). **Fin de la remise des dossards ½ heure avant le départ de la course soit 10h00.**

# REGLEMENT 10KM de la Foire de Savoie 2026

**ARTICLE 9 : Douches et vestiaires :** Un vestiaire sera organisé dans le hall du Phare. Pas de douche mise à disposition.

**ARTICLE 10 : Assurance :** Chaque participant devra avoir une police d'assurance individuelle accident. L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile.

## **ARTICLE 11 : Force majeure :**

En cas de force majeure, l'organisation pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes entraînera de-facto la fin de la responsabilité de l'organisation. Les participants ne pourront prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

## **ARTICLE 12 : Annulation :**

L'organisation se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Il sera alors proposé aux inscrits un report de leur inscription sur l'édition de l'année suivante ou un remboursement de 80% du montant de l'inscription. Aucun autre remboursement et indemnité ne pourront être effectués à ce titre.

## **ARTICLE 13 : Cession de dossard et indisponibilité médicale :**

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription non régularisé n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Il ne pourra s'effectuer qu'à la demande exclusive de la personne initialement inscrite. Aucune demande de transfert ne sera acceptée pendant l'heure précédent le départ de la course.

En cas d'indisponibilité pour raison médicale, l'athlète pourra faire une demande de remboursement sous présentation d'un certificat médical. Son inscription lui sera remboursée dans les 15 jours qui suivront l'épreuve, déduction faite des frais administratifs d'inscription s'élevant à 5,00€.

## **ARTICLE 14 : Abandon :**

En cas d'abandon, l'athlète devra remettre son dossard et sa puce à un bénévole sur le parcours. Il lui indiquera s'il a besoin d'une aide pour rejoindre le lieu de départ/arrivé. Dès qu'il aura remis son dossard, il ne sera plus sous la responsabilité de l'organisation et ses déplacements se feront sous sa propre responsabilité et assurance.

# REGLEMENT 10KM de la Foire de Savoie 2026

## **ARTICLE 15 : Droit à l'image :**

Par sa participation, chaque concurrent autorise expressément l'organisation (ou ses ayants-droits) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la course en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour pour une durée de 5 ans. Cette utilisation pourra être réalisée à titre commercial ou afin d'assurer la promotion de l'épreuve.

L'organisation s'engage à ne pas utiliser l'image des concurrents d'une manière qui pourrait être dévalorisante ou attentatoire à la vie privée des participants.

## **ARTICLE 16 : Loi Informatique et Libertés :**

Inscription en ligne et publication des résultats : Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, dite « informatique et libertés » les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles. Toute participation à l'épreuve implique que le participant accepte et autorise la publication de ses données personnelles (nom, prénom, date de naissance) sur le site internet de la FFA, du site de l'organisation ou de tout site publiant les résultats des compétitions de course à pied.

Les coordonnées pourront en outre être communiquées aux partenaires de l'épreuve. En vertu de l'article 12.3 du RGPD, si les participants souhaitent exercer leur droit de refus, d'accès et/ou de rectification, ils peuvent effectuer cette demande sur le site d'inscription. L'organisation s'engage à fournir au demandeur une réponse à sa demande dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans un délais d'un mois à compter de la réception de la demande.

**ARTICLE 17 : Bulletin d'inscription :** L'organisation conservera les copies des licences, des certificats médicaux ou attestations de santé. (Article N°6 de la loi du 23 mars 1989)

**ARTICLE 18 : Ravitaillements :** Un ravitaillement liquide est prévu au Km 5 et liquide et solide à l'arrivée.

**ARTICLE 19 : Récompenses :** les récompenses seront remises au Phare à partir de 12H00.

## **10 km :**

- 3 premiers hommes du 10km (toutes catégories confondues)
- 3 premières femmes du 10km (toutes catégories confondues)
- Premier et première de chaque catégorie Cadet, Junior, Espoir, Sénior, pour les Masters regroupement des M0-M1, M2-M3, M4-M5.....
- 3 premiers handisports hommes
- 3 premières handisports femmes

# REGLEMENT 10KM de la Foire de Savoie 2026

## 10km relais :

- 1ère équipe Homme et 1ère équipe Femme
- 1ère équipe Mixte
- 1ère équipe Entreprise

Aucune récompense ne pourra être remise avant la remise officielle sur le stand de La Foire de Savoie, ni à une autre personne que l'athlète concerné dont la présence est donc impérative.

**ARTICLE 20 : Récompenses** : Tous les inscrits auront droit à :

- Un maillot technique souvenir
- Aux ravitaillements sur le parcours et à l'arrivée (voir ART 18 - Ravitaillements)
- Une entrée gratuite à la Foire de Savoie sur le week-end

**ARTICLE 21 : Acceptation du règlement** : Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement comportant 21 articles et en accepte les clauses.